d'une édition au CIL également. Au total, on aurait aimé plutôt une nouvelle édition car les apports sont difficiles à apprécier et les références, complexes. Mais il apparaît que les corrections s'imposaient dans plusieurs cas bien illustrés et le regroupement des découvertes isolées récentes constitue un atout. Le petit volume est donc à classer dans nos bibliothèques dans la série des mises à jour du Corpus, doté d'excellents index et d'une bibliographie très complète. - Signalons une curiosité supplémentaire : deux inscriptions rhénanes font l'objet d'une notice, CIL XIII 6901 et 8286, en raison de l'origine du soldat. Dans le cas de l'épitaphe colonaise, N. Criniti attire l'attention sur un cas assez rare de divergence complète de lecture, compréhension, datation du monument, qui serait celui d'un soldat de la Xe légion Gemina de Nimègue pour G. Alföldy (AE 1966, 265 : fin du 1<sup>er</sup> siècle), et d'un légionnaire de la XX<sup>e</sup> Valeria Victrix de Cologne ou Neuss pour les Galsterer (IKöln² 321 : claudien). Le déchiffrement de la photo donnerait plutôt raison à la première lecture mais le style du monument inclinerait à le placer à date haute. En tout cas, le surnom de la première défunte civile, Baebia ne peut en aucun cas être lu Seve[ra] comme le propose Criniti (également sur la base de données Clauss-Slaby). Une révision complète et sans a priori s'impose. Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Maria Gabriella Angeli Bertinelli, *Lunensia antiqua*. Rome, Giorgio Bretschneider, 2012. 1 vol. 17 x 24 cm, VIII-502 p., 146 fig. (Serta antiqua et Mediaevalia, 13). Prix: 120 €. ISBN 978-88-7689-257-8.

Maria Gabriella Angeli Bertinelli, décédée en 2010, a marqué la recherche italienne en matière d'épigraphie latine d'une empreinte de qualité. Son nom reste attaché à la collection de l'université de Gênes, « Serta Antiqua et Mediaevalia », qu'elle a contribué à enrichir de nombreux volumes d'actes, et c'est tout normalement cette série qui accueille aujourd'hui l'hommage de ses scripta varia réunis sur le thème de la ville antique de Luna. Célèbre par son marbre, la colonie romaine avait des origines ligures, et ses institutions comme ses cultes ont laissé de nombreux monuments intéressants auxquels la chercheuse avait prévu de consacrer un nouveau volume des Supplementa Italica. Faute de ce corpus que l'on peut espérer voir réalisé sous d'autres plumes, nous disposons ici d'un recueil de ses travaux sur le sujet, d'une ampleur variable. Certains constituent de brèves éditions de nouveaux textes comme une dédicace inédite à la déesse Luna (AE 1984, 391), base de colonne offerte par un membre d'une famille bien implantée sur place ayant fourni des magistrats supérieurs, les Titinii, ou des révisions savantes de documents connus, mais d'autres proposent des synthèses sur les dédicaces religieuses et les divinités honorées, sur les élites locales et les magistratures attestées, sur les soldats originaires de Luna : ces contributions représentent autant d'éléments pour aider à construire l'histoire de la ville, une monographie qui aurait dû accompagner, selon l'usage de la collection, le nouveau recueil épigraphique. Certains textes originaux attirent l'attention comme ces fragments de « fastes féminins » qui témoignent de l'existence de collegia spécifiquement composés de femmes, dont le point de concordance ne peut toutefois être précisé, professionnel et/ou religieux (AE 1990, 349-353). C'est à dessein que je précise les références à valeur générale. En effet, si les textes des articles ont été recomposés, aucun

travail d'aggiornamento n'a été entrepris, pas même l'ajout des renvois à l'Année épigraphique, pas même la compilation d'un index. Ici aussi il faut souligner ce manque qui, dans un ouvrage d'épigraphie contenant par nature foule de noms et de termes précis, mettant en œuvre tant de notions diverses et parfois techniques, réduit considérablement les apports qu'on pourrait en attendre. Le travail de M.G. Bertinelli Angeli aurait mérité plus d'attention.

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Bernard RÉMY et Henri DESAYE, *Inscriptions latines de Narbonnaise*. VII. *Les Voconces* − 1. *Die*. Paris, CNRS Éditions, 2012. 1 vol. 22 x 28 cm, 451 p., nombr. ill. (XLIV<sup>e</sup> SUPPLÉMENT À GALLIA). Prix : 95 €. ISBN 978-2-271-07310-5.

Conformément au principe de la collection des Inscriptions latines de Narbonnaise, ce volume rassemble les inscriptions, mis à part l'instrumentum et les textes chrétiens, d'une entité administrative ; il diffère des autres tomes de la série par la définition de cette entité : alors que l'unité prise en considération est d'ordinaire la cité, subdivision unique des provinces romaines, ici les 280 inscriptions ne concernent que le nord de la cité des Voconces, dont la capitale serait Die. Les éléments du point essentiel de ce partage de la cité sont examinés dans l'introduction (p. 41-52). La situation est très étrange puisque les Voconces auraient vu leur territoire civique partagé : le sud de la cité, où le relief montagneux marqué rend les communications difficiles, aurait acquis une autonomie (p. 37) à une date indéterminée. La portée et la nature de cette autonomie restent tout à fait hypothétiques car elle n'a pas laissé de traces institutionnelles; les pagi et uici (p. 37) portent des traces de la parcellisation territoriale imputable aux données géographiques, mais ne constituent pas des preuves d'indépendance territoriale; on connaît pareilles situations dans de multiples autres cités, qui n'ont aucun influence sur l'unité civique. Luc aurait été une des deux capitales, pour le nord, avec Vaison au sud, d'après une phrase de Pline, et Die aurait pris la succession de Luc. Mais aucun témoignage ne documente de fonctions autres que religieuses, et on ne peut manquer d'être frappé de l'absence totale dans le corpus de tout magistrat siégeant à Die ; que des fonctions municipales y soient mentionnées n'a rien pour étonner puisque les officiels qui ont la charge du territoire sont susceptibles de venir de la totalité de celui-ci, a fortiori d'une agglomération assez importante pour avoir, à une date indéterminée, accédé au statut de colonie (p. 51 : tout le texte est rédigé comme s'il s'agissait de la ville et non d'un territoire). La question nous semble d'autant moins tranchée que tous les documents qui mentionnent une activité officielle, ou même simplement publique à Die, la mettent en relation avec la cité des Voconces, et il nous semble que la précision Vocontiorum après Dea Augusta se propose, au contraire, de souligner l'appartenance de l'agglomération à la cité. Depuis les études d'A. Chastagnol et de J. Gascou (Actes du X<sup>e</sup> congrès international d'épigraphie grecque et latine, Paris, 1997, p. 60 et 128-134), rien n'est apparu pour éclairer la formule de Pline, qui attribue deux capita aux Voconces. Plutôt qu'une partition de la cité, il est plus conforme à la documentation de penser à une sorte de délégation à Luc puis Die de certaines opérations de gestion administrative que les problèmes de liaisons compliquaient à l'excès. La ville ainsi distinguée serait devenue tout naturellement, comme dans plusieurs autres cas, capitale au moment de la scis-